Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1998 : une bonne année pour la pêche dans le Léman

1998 aura été une très bonne année pour les pêcheurs professionnels : c'est la constatation faite par la commission consultative internationale pour la pêche dans le lac Léman réunie le 7 octobre 1999 à Thonon ; elle a ainsi confirmé que l'année 1998, comme l'année 1997, a été globalement bonne pour la pêche.

Les captures ont fortement augmenté pour les pêcheurs professionnels et atteignent 742 tonnes, alors qu'elles ont diminué pour les pêcheurs amateurs et atteignent 91,6 tonnes, tout en restant supérieures à la moyenne des 10 dernières années.

L'augmentation des captures pour les pêcheurs professionnels a essentiellement concerné la féra et la perche, alors qu'une diminution est enregistrée pour l'omble et la truite.

La baisse des captures de la pêche de loisir concerne toutes les espèces et en particulier l'omble. Seules les captures de brochet se maintiennent à un haut niveau.

La commission a examiné le projet de règlement international sur la pêche qui remplacera la réglementation internationale actuelle.

Ce projet harmonise les engins et les conditions de la pêche professionnelle et de loisir sur le lac et prévoit l'introduction d'une zone commune pour la pêche professionnelle, dans l'esprit de l'accord franco-suisse de 1981.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 1999

Bernard Buttiker, inspecteur de la pêche, DSE, 021 / 694 82 31